

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT-CINQ** le **3 AVRIL** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle l'Intemporelle de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON(+1) Maire, Alexandre DOHY(+1), Marie-Claude CRESPIN, Laurence BARTHELEMI, Hubert MARCHAIS(+1), Catherine GAUTIER(+1), Bernard RIO(+1), Stanislas BARTHELEMI, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI(+1), Dominique DE GOUSSENCOURT, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN(+1), Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Denis DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX(+1), Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Rémi DU PELOUX représenté par Catherine GAUTIER
Sandrine CROZAT représentée par Pierre-Edouard EON
Patrice RENARD représenté par Bernard RIO
Elodie TEIXEIRA représentée par Audrey MERI
Nathalie JOUNEAU représentée par Hubert MARCHAIS
Maureen VAN RENSBERGEN représentée par Jérôme DURIEUX
Audrey LYS représentée par Alexandre DOHY
Chantal AMICEL représentée par Marie-France HOFFMANN

Absent excusé

Eric LEROYER

Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCAION :
28 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 20
VOTANTS : 28

Objet : Ajustement de l'AP 202201 « construction d'un nouveau groupe scolaire » et ouverture des crédits de paiement au titre de l'exercice 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2311-3 et R2311-9,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2022/017 du 10 février 2022 autorisant le programme « Construction d'un nouveau groupe scolaire » pour un montant total de 10 660 851 € et ouvrant les crédits de paiement 2022 pour un montant total de 236 000 €,

Vu la délibération n°2023/069 du 15 février 2023 approuvant l'ajustement de l'autorisation de programme pour un montant de 11 902 009,63 € et ouvrant les crédits de paiements 2023 pour un montant de 3 074 735 €,

Vu la délibération n°2024/060 en date du 4 avril 2024, approuvant l'ajustement de l'autorisation de programme pour un montant de 805 587,10 € et ouvrant les crédits de paiements au titre de l'année 2024 pour un montant de 5 550 145,27 €.

Considérant la nécessité d'ajuster l'autorisation de programme,

Considérant la nécessité de procéder au vote des crédits de paiement 2025,

Considérant que les crédits de paiement et les ressources envisagées doivent être inscrites au budget 2025 sur l'opération concernée n°202201 conformément au plan de financement annexé,

Après avis de la commission Finances, affaires générales et intercommunalité du 26 mars 2025,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

APPROUVE l'ajustement de l'autorisation de programme pour un montant total de 11 981 788,30 €, soit une dévaluation de 725 808,43 €.

APPROUVE l'inscription au budget primitif 2025 des crédits de paiement et des ressources envisagées de l'opération d'équipement 202201 comme suit :

Le montant des crédits de paiement s'élève à 8 172 432,00 € :

Etudes (compte 20)	304 562 €
Matériels informatiques (compte 21)	60 000 €
Travaux (compte 23)	7 807 870 €

Les ressources envisagées en 2025 s'élèvent à 6 157 120,43 € :

Fonds Val d'Oise Territoires – volet 1	1 587 500,00 €
Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL)	250 000,00 €
FCTVA (taux 16,404%)	360 620,43 €
Cession de foncier	3 100 000,00 €
Subvention d'investissement – PUP	280 000,00 €
Subvention d'investissement – Avenant PUP	175 000,00 €
Redevance Locale	45 000,00 €
CAF – Subvention d'investissement sur fonds locaux	189 000,00 €
Département Val d'Oise – ARCC Voirie	120 000,00 €
SDEVO	50 000,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 3 avril 2025



La secrétaire de séance,

Dominique DE GOUSSENCOURT

Dominique DE GOUSSENCOURT
Conseillère municipale



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise

AP/CP Nouvelle école

Initial							10 660 851,00 €
Révision 2023							1 241 158,63 €
Révision 2024							805 587,10 €
Révision 2025							-725 808,43 €
Total cumulé							11 981 788,30 €
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Crédits de paiement	190 980,43 €	652 927,02 €	2 198 368,85 €	8 172 432,00 €	767 080,00 €		11 981 788,30 €
TOTAL	190 980,43 €	652 927,02 €	2 198 368,85 €	8 172 432,00 €	767 080,00 €	0,00 €	11 981 788,30 €
FCTVA (taux 16,404 %)		26 395,42 €	112 039,16 €	360 620,43 €	1 341 426,72 €	125 011,62 €	1 965 493,35 €
État - DSIL	150 000,00 €			250 000,00 €	100 000,00 €		500 000,00 €
Département Val d'Oise				1 587 500,00 €	312 500,00 €		1 900 000,00 €
Département (ARCC VOIRIE)				120 000,00 €			120 000,00 €
SDEVO				50 000,00 €			50 000,00 €
CAF				189 000,00 €	81 000,00 €		270 000,00 €
Vente de foncier			2 220 000,00 €	3 100 000,00 €			5 320 000,00 €
PUP		245 000,00 €	175 000,00 €	280 000,00 €			700 000,00 €
Avenant PUP			175 000,00 €	175 000,00 €			350 000,00 €
Redevance locale				45 000,00 €	55 000,00 €		100 000,00 €
Autofinancement							706 294,95 €
TOTAL	150 000,00 €	271 395,42 €	2 682 039,16 €	6 157 120,43 €	1 889 926,72 €		11 981 788,30 €